

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **14 DÉCEMBRE 2021**
en conférence audiovisuelle

Les points 10 à 12 sont soumis à un vote unique

Délibérations CA 2021 / 12 / 14 – 11 à 13

Point 10 de l'Ordre du Jour :

PLAN de FORMATION des PERSONNELS 2022

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 10

Délibération CA 2021 12 14 - 11 :

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration le plan de formation des personnels 2022.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	16
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	2

Fait le 15 décembre 2021



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 17 DEC. 2021

Point 11 de l'Ordre du Jour :

LISTE des RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES ouvrant droit à la PRIME de RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE (PRP) – ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022 et SUIVANTES

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 11

Délibération CA 2021 12 14 - 12 :

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration proposent la liste des responsabilités pédagogiques ouvrant droit à la Prime de Responsabilité Pédagogique (PRP) – année universitaire 2021-2022 et suivantes.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	16
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	2

Fait le 15 décembre 2021



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **17 DEC. 2021**

Point 12 de l'Ordre du Jour :

DÉLIBÉRATION relative aux MISSIONS d'EXPERTISE – ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022 et SUIVANTES

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 12

Sont concernées par la présente délibération les activités suivantes :

- expertises externes relatives à la préparation de l'évaluation nationale ou internationale ;
- expertises relatives aux projets d'excellence de l'Université, notamment à l'animation des clubs de recherche dans le cadre du programme ORION ;
- expertises externes relatives aux travaux de la commission de déontologie ou du référent intégrité scientifique.

Délibération CA 2021 12 14 - 13 :

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent, pour l'année universitaire 2021-2022 et les suivantes, le cadre juridique relatif au recours à des expertises spécifiques en définissant :

- les contours de la mission d'expertise,
- les conditions d'engagement en qualité d'expert,
- la rémunération afférente (forfaitaire).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	16
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	2

Fait le 15 décembre 2021



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **17 DEC. 2021**